

N°DEC-2024-88

## DÉCISION DU MAIRE

### AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRÈS D'ÎLE-DE-FRANCE NATURE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ÉTUDES DE CONCEPTION DE PROJETS DE RENATURATION DES ESPACES PUBLICS

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le lancement de l'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Retour de la Nature en Ville" porté par Île-de-France Nature ayant pour objectif d'accompagner la renaturation en Île-de-France.

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est confirmé le lancement de 2 études en vue de la création d'espaces de renaturation.

**Article 2** : Le plan de financement est prévu de s'équilibrer comme suit :

1°) Dépenses :

- Études : 350 000 €

TOATL : 350 000 €

2°) Recettes :

- Subvention espérée d'Île-de-France Nature : 245 000 €

- Autofinancement : 105 000 €

TOTAL : 350 000 €

**Article 3** : Il est sollicité à cette fin une subvention d'Île-de-France Nature.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer la convention de financement qui en découlera, le cas échéant, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 30 mai 2024.

Pour le Maire par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Virginie DOUET

Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le - 7 JUIN 2024  
Et de sa publication le - 7 JUIN 2024

---

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS

---